

Partageons nos voitures entre proches

TiMOBZH et Coloc'Auto vous accompagnent dans le Pays de Brest

ZOOM SUR L'AUTOPARTAGE ENTRE PARTICULIERS

L'autopartage entre particuliers, en quoi ça consiste exactement ? Il s'agit de la **mise en commun d'un véhicule avec des amis, des voisins ou des proches**.

Contrairement au covoiturage où plusieurs personnes font le même trajet, ici, on parle d'un **véhicule** qui est partagé à des moments différents, suivant les besoins de chacun.

Par exemple: Mireille utilise sa voiture plusieurs fois par semaine pour ses rendez-vous professionnels.

Son ami François, dont le véhicule est hors d'usage, se rend généralement au travail à vélo et n'a pas souvent besoin d'une voiture.

Au lieu d'en acheter une nouvelle, il décide d'utiliser celle de Mireille en participant aux frais en fonction des kilomètres parcourus.

POURQUOI SE LANCER ?



C'est économique : Le coût de possession et d'usage d'une voiture est en constante augmentation. En moyenne, cela représente environ 350€ par mois¹. Par le biais de l'autopartage, les différents coûts liés à l'usage et au fonctionnement d'un véhicule sont partagés entre les membres, sans commission.

C'est pratique : L'autopartage permet de répondre facilement à vos besoins ponctuels de voiture. En ville, partager nos voitures nous permet de réduire le besoin de places de parking et, selon où vous habitez, vous pouvez même demander des places réservées à votre véhicule.

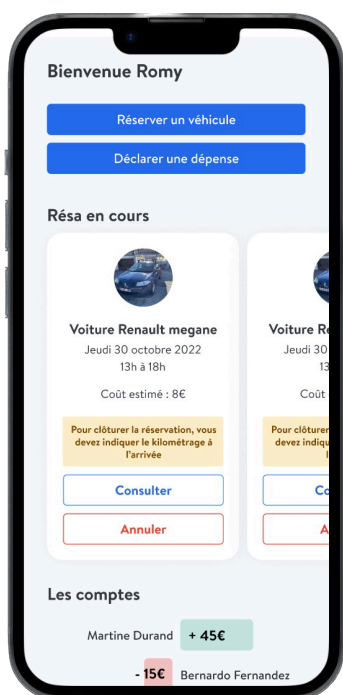


¹ Source ADETEC pour le rapport publié par le Réseau Action Climat, [Comment transformer la mobilité du quotidien ? 19 mesures pour une mobilité plus juste et plus durable](#), octobre 2022.



C'est solidaire : Pour de nombreuses personnes, l'achat et l'entretien d'une voiture individuelle peuvent représenter une charge financière importante. L'autopartage permet de diviser les coûts entre plusieurs utilisateurs. En partageant votre voiture vous pouvez aider un voisin qui en a besoin et vous réduisez les inégalités dues aux coûts de possession d'un véhicule !

C'est engagé : En réduisant le nombre total de véhicules en circulation, on diminue les émissions de gaz à effet de serre liées à la production de nouvelles voitures. 75 % de l'empreinte carbone d'une citadine électrique découle de sa construction. C'est aussi une occasion de partager des moments agréables et de créer des liens entre voisin.e.s.



C'est facile

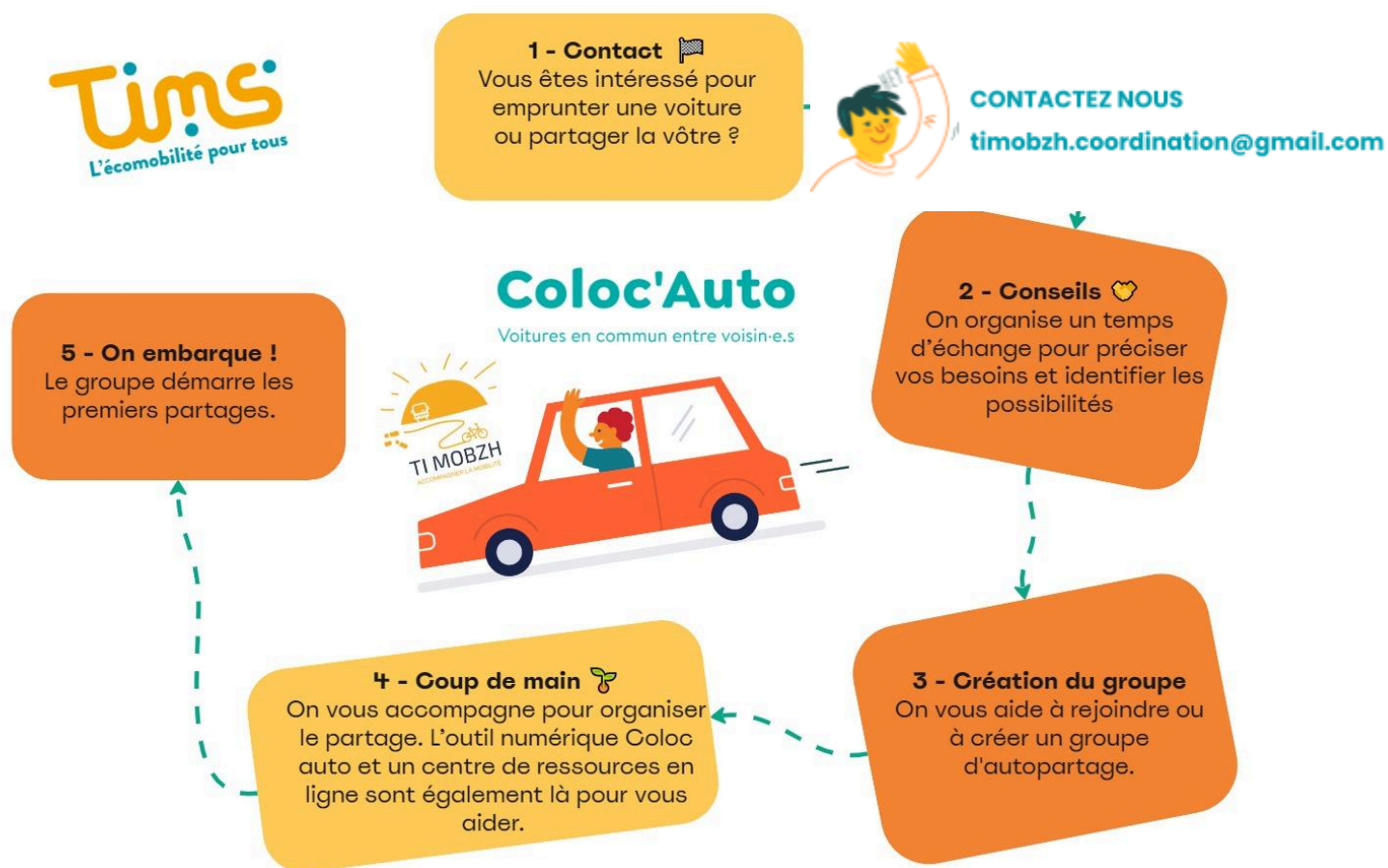
L'autopartage entre particuliers peut s'organiser sous différentes formes : carnets de bord, agendas et/ou outils numériques, contrat de groupe, assurance commune dédiée à l'autopartage... Il existe plusieurs formats et nous vous aidons à choisir celui qui convient le mieux à vos usages et à vos besoins.

COMMENT ÇA SE PASSE, CONCRÈTEMENT ? 🤔

Pour commencer à partager son véhicule certaines questions se posent :

- **Qui compose le groupe ?** (nombre de participants, habitudes de déplacement...)
- **Quel(s) véhicule(s) ?**
- **Qui est propriétaire** du(des) véhicule(s) (particulier, association...)
- Comment se **partager les frais** ?
- **Quelle assurance** pour mes trajets avec la voiture partagée ?

TI MOBZH VOUS ACCOMPAGNE AVEC COLOC'AUTO



Le projet **Facilitons votre mobilité et vos déplacements en Pays de Brest**-un bouquet de solutions au service des habitants et de l'environnement" est porté par l'**association Don Bosco Mobilité** et ses partenaires. Il vise à créer un écosystème d'acteurs et de solutions d'éco-mobilité inclusive dans le Pays de Brest, en coordonnant des actions pour faciliter les déplacements et expérimenter de nouvelles solutions sur le territoire..

Il est financé dans le **cadre du programme TIMS ou « Territoires Inclusion Mobilité Sobriété »** un programme qui vise à impulser la mobilité durable et solidaire en France.

Financé par les certificats d'économie d'énergie (CEE), il est piloté au niveau national, par le CLER - Réseau pour la transition énergétique, aux côtés de Mob'In - les acteurs territoriaux de la mobilité inclusive, Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA-EE) et le Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement (RARE).